

## PEPS

# Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives

## MODALITES D'INSCRIPTION AU PEPS

### 1. Préinscription :

Où prendre les renseignements ?

- Sur le site de l'UB.
- Dans le dossier d'inscription de l'étudiant (pour les « primo entrants » à l'UB.)
  - o *Ne pas oublier de cocher la case : « Sportif de Haut Niveau » !*
  - o *En cas d'oubli, prendre contact avec votre UFR ou institut d'accueil*

### 2. Confirmation de l'inscription:

- Après la centralisation des candidatures transmission des dossiers par la scolarité centrale au CRSU qui contacte :
  - . Les étudiants ayant fait la demande du statut de sportif de Haut Niveau.
  - . Les étudiants étant sur la liste de Haut Niveau de l'année précédente.
- Confirmation faite par le CRSU de l'inscription auprès de chaque étudiant.

### 3. Constitution du Dossier.

- Chaque étudiant constitue son dossier disponible sur le site du CRSU : [www.sport-u-dijon.com](http://www.sport-u-dijon.com)
  - o éléments du dossier
    - Fiche de renseignement – Formulaire en Ligne (études et niveau de pratique sportive...)
    - Attestation signée d'un cadre technique fédéral (Jeunesses et Sports). *Toutes attestations d'un entraîneur et/ou d'un Président de Club n'est pas valable !!!*
    -

**La clôture d'envoi du dossier au CRSU est fixée au 12 septembre.**

### 4. Procédure d'admission des candidats au PEPS :

Une commission d'admission au PEPS se réunira afin d'établir la liste définitive des étudiants admis au PEPS  
*Période prévue : semaine 37 (vendredi 16 septembre)*

### 5. Retour des résultats :

Retour des admissions transmis par le CRSU aux étudiants et à la scolarité centrale de l'UB.  
*Retour des avis le 21 septembre*

### 6. Pour les candidats admis au PEPS :

Le suivi sportif sera assuré par le CRSU et le suivi d'études par un enseignant référent de l'UFR ou institut d'accueil. En concertation avec vous, cette double tutelle définira votre parcours personnalisé le plus adapté.

### 7. Les étudiants de l'UB, Sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles,

sont admis au PEPS sur présentation de justificatifs sportifs officiels et après signature de la charte d'engagement pour représenter l'UB dans les compétitions universitaires.